

## Compte-rendu du Comité Technique SCoT du 15 novembre 2018. St Laurent du Pape.

Présents : Richard BONIN (PNR MA), Guillaume BRETON (CCI), Loïs CARLINI (SDEA), Fabien CLAVE (DDT07), Edouard DE POMMERY (CMA), Béatrice FRASSON-MARIN (SyMCA), Isabelle GILLIBERT (ONF), Anne JULIEN (CAPCA), David LIECHTI (CAPCA), Morgane MAITRIAS (Val'Eyrieux), Christophe MITTENBUHLER (DDT07), Hélène PAGE (CAUE 07), Marc PETIT (DDT07), Bénédicte POPIN (SyMCA), Valentin RABIER (SyMCA), Gilles VAUDELIN (INAO).

Excusés : Laure HAILLET DE LONGPRE (CD 07), Gilles MARTINEAU (CA 07), Laurence PROST (DDT 07).

### Phase PADD : comité technique thématique Economie / Tourisme / Agriculture / Forêt

**Préalable** : la thématique commerce et artisanat fait l'objet d'une étude spécifique dans le cadre de la réalisation du DAAC confiée à AID Observatoire qui a démarré la mission début novembre. Le BE prendra contact avec les EPCI et les principaux partenaires courant décembre.

Rappel des orientations débattues au précédent CoTech puis par les élus en atelier et bureau. Les élus souhaitent un développement démographique équilibré qui se décline par EPCI. Pour la Vallée du Rhône et le secteur Vernoux/St Sauveur, les élus souhaitent un développement démographique un peu plus ambitieux que par le passé globalement, mais qui devra être décliné plus finement dans les polarités. Pour le secteur de Lamastre, un développement démographique équilibré. Pour Val'Eyrieux, un développement démographique ambitieux compte tenu des tendances passées dégradées. Ces perspectives démographiques seront déclinées dans l'armature territoriale choisie. Les élus ont sollicité une approche par bassin de vie favorisant les villes comme polarités structurantes à renforcer.

Ce choix démographique sera décliné en besoin en logements, mais il doit en particulier être confronté à la **stratégie économique du territoire** pour répondre en termes d'emplois et en termes de déplacements....

#### **Point de méthode :**

**Un cadre réglementaire peu précis** qui laisse place à une diversité d'approche dans les SCoT.

Le SCoT relève d'une démarche d'urbanisme. Il n'a pas vocation à se substituer à l'élaboration de stratégies économiques qui peuvent se faire dans un autre cadre (**SRDEII AURA Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation 2017 – 2021, stratégie des EPCI**, etc.)

- **Mais** le SCoT peut jouer un **rôle fédérateur** des compétences économiques des collectivités et des EPCI, et limiter les concurrences entre territoires.
  - ✓ **Promouvoir une approche intégrée** du développement économique. Il mobilise l'ensemble des composantes qui participent de l'attractivité et du développement des activités économiques qui sont du ressort direct du SCoT : *habitat, services, qualités environnementales et paysagères, etc.*

- ✓ **Le SCoT doit dépasser le « mythe » de la zone d'activité** : plus de ¾ des emplois se situent hors zones d'activités, pour l'essentiel dans le tissu urbain ordinaire...

**Un choix politique : quelle place pour le SCoT dans la stratégie économique ?**

- **ECONOMIE : quatre orientations proposées :**

- **Promouvoir une approche intégrée** : agir sur le mode d'urbanisation pour soutenir l'activité présente (proximité), favoriser les filières liées à la « Silver-économie ».
- **Agir sur l'activité productive** : maintenir et soutenir l'activité productive présente, développer l'activité productive sur les grandes zones d'activités économiques notamment sur la vallée du Rhône.



**Remarques du comité technique :**

L'activité productive ne doit pas seulement être développée sur la vallée du Rhône mais aussi dans les polarités, les bourgs centres, notamment pour limiter les déplacements.

La CAPCA précise que la zone du Lac de Privas est une zone multi-activités et non uniquement une zone commerciale.

Nécessité d'un diagnostic précis des ZA en Centre Ardèche pour bâtir et argumenter les choix du SCoT.

**Demande de vérification du chiffre annoncé sur les activités présentes (80% des emplois du territoire).** Le chiffre de 80% semble trop. Affirmer que l'économie repose essentiellement sur le présentiel fausse l'approche par rapport aux ZA.

*Vérification SCoT : les dernières données INSEE montrent que l'économie présente occupe 69% des emplois en Centre Ardèche. Le détail par bassin de vie (de l'armature) montre de grandes disparités sur le territoire.*

**Préciser que** l'industrie est présente sur les 3 EPCI et pas uniquement en vallée du Rhône. Gagner de nouveaux emplois sera difficile notamment en agriculture. Les gains seront à faire sur l'économie productive et de services (tertiaire). Ce point de vue est partagé par Val'Eyrieux dont le territoire fonctionne beaucoup avec l'activité productive. La DDT précise qu'ils seront attentifs au dimensionnement des ZA qu'il faudra justifier. En effet, l'artificialisation se fait au détriment de zones agricoles ou naturelles.

Il ne faut pas diaboliser les ZA, mais il est utile de rappeler que toute l'activité économique ne s'y situe pas. Il existe un lien également entre l'activité agricole et les besoins en locaux de transformation sur les ZA : il est stratégique de réserver du foncier dans les ZA pour la transformation. En revanche, les lieux de vente doivent être réfléchis en priorité dans les centralités.

L'agriculture ne représente que 5% des emplois (4.7% actualisé) mais son activité fait vivre d'autres secteurs économiques ; le fait d'ouvrir une GMS qui créerait 50 emplois est bien bénéfique pour le territoire mais si celle-ci ne vend que des produits qui viennent de l'autre bout de la planète, ça interroge sur le modèle économique qui est souhaité.

Une entreprise de 200 salariés s'installerait plutôt en vallée du Rhône qu'à Vernoux ou au Cheylard. Est-il possible d'évaluer le poids économique de l'agriculture : si on augmente de 5% l'activité agricole, qu'est-ce que ça représenterait en nombre d'emplois ?

Les projections en termes d'emploi sont difficiles car la population agricole est vieillissante, peu de visibilité sur le renouvellement. Chaque année la DDT enregistre une 100taine de projets d'installations d'exploitants agricoles. Seulement la moitié réussit à s'installer. En cause : le blocage du foncier qui empêche le maintien et la transmission, et les difficultés à se loger à proximité des terres.

Le problème ne se pose pas uniquement en termes de reprise-transmission d'exploitation. Les politiques publiques peuvent s'engager vers l'ouverture de nouveaux espaces agricoles mis à disposition de l'installation de nouveaux exploitants. Les collectivités ont des outils pour ouvrir le foncier agricole (via la SAFER notamment), de la même manière qu'elles ouvrent des espaces pour les ZA.

En matière de potentiel foncier, l'élevage en forêt peut être réfléchi différemment, par exemple à Vernoux, une entreprise de salaison cherche une production locale de cochons « haut de gamme ».

- **AGRICULTURE: sept orientations proposées** : en préalable, il est précisé que la thématique agriculture est proposée ici non pas seulement par le biais économique mais plus globalement dans son écosystème.

- **Agir sur l'emploi**, permettre son développement.
- **Pérenniser** les exploitations.
- **Prévoir** les surfaces d'activités dédiées aux activités agricoles (circuit court).
- **Reconquête** agricole (châtaigneraie, etc...).
- **Préserver** le foncier agricole.
- **Renforcer** les fonctions environnementales (agriculture bio, qualité...).
- L'agriculture comme **paysage**...



### **Remarques du comité technique :**

Les signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine (AOP par ex) sont un atout du développement local. Agriculture et transformation doivent s'articuler. Les appellations jouent un rôle dans l'attractivité du territoire (emblématique), comme la préservation des paysages.

Il existe une réelle difficulté pour créer de l'emploi dans ce secteur : le nombre d'actifs dans l'agriculture diminue. Sur Lamastre, les chiffres du diagnostic annonçaient 18%. Ils ne représentent plus aujourd'hui que 16.4% des actifs sur ce secteur.

Face aux modèles agricoles qui s'effondrent, de nouveaux modèles à forte valeur ajoutée sont nécessaires. Ces changements sont aussi créateurs d'emplois. Les surfaces exploitées sont moindres, mais il y a plus de valeur ajoutée. Ce sont ceux-là qui s'installent actuellement. 30 000 ha de châtaigneraie sont à reprendre sur l'ensemble de l'Ardèche. L'essentiel du Centre Ardèche est en AOP avec 117 opérateurs sur le SCoT. Si toutes les terres agricoles n'ont pas permis de créer de l'emploi, cela renvoie à un échec collectif.

Il y a donc un fort enjeu à conserver (voire à développer) un potentiel foncier pour l'agriculture. C'est la responsabilité des politiques publiques. Une AOP est un bon moyen parce qu'elle garantit un périmètre de protection du foncier qu'il serait important de tenir compte dans les documents d'urbanisme.

Les signes officiels de qualité (AOP, IGP...) sont une thématique transversale puisqu'ils participent au développement de l'activité économique et au maintien d'un tissu social dans des secteurs souvent pénalisés par le milieu physique (en particulier communes de montagne ou difficiles d'accès), au maintien de l'ouverture et à la qualité des paysages (lutte contre l'enfrichement), par ricochet à l'attractivité touristique (qualité des paysages ruraux/naturels, qualités des produits de terroir).

Pour l'INAO, d'une manière générale, en termes d'enjeux du PADD : il faudra assurer la pérennité des productions liées à une origine géographique en prônant des territoires concernés par ces productions. L'INAO signale le plan de relance de la châtaigneraie (2017-2020) qui prévoit la remise en exploitation de 2000 hectares sur l'ensemble du département sur 10 ans. Le potentiel actuel est de 35000 hectares mais seulement 5000 hectares sont exploités. La Châtaigne d'Ardèche a d'abord été reconnue en AOC en 2006 puis en AOP en 2014 : elle représente sur le SCoT 33 communes/ 117 opérateurs/ 29 637 châtaigniers. La reconquête passe notamment par des aides de la Région (réhabilitation de vergers, création de nouveaux vergers, accès aux châtaigneraies), une sensibilisation des propriétaires (leur mise en relation avec des exploitants), la mise en place d'une pépinière.

La responsabilité relève aussi du monde agricole lui-même en montrant l'exemple, notamment en matière de construction de bâtiments (agricoles ou résidentiels) sur les exploitations. Il est du rôle du SCoT d'amener les PLU à être plus rigoureux y compris en matière de qualité paysagère. Par ailleurs, le changement climatique impacte directement l'agriculture et les nouveaux modèles à inventer. Ces questions sont à prendre en compte nécessairement.

**Enfin, il est précisé que** contraindre le foncier est un moyen de limiter l'étalement urbain, et de répondre à la nécessité de revitaliser les centres bourgs.

- **FORET : deux orientations proposées.** Un enjeu identifié par les élus car c'est une ressource très présente, un potentiel de développement et d'emplois non délocalisables mais difficile à traiter dans un SCoT.
- **Agir** sur les massifs forestiers
  - **Agir** sur le foncier d'entreprise (*scierie, stockage des grumes...*)



#### **Remarques du comité technique :**

Il est demandé de nuancer la notion de « qualité médiocre » de la forêt mais de parler plutôt de « qualité inégale ». Il y a également une distinction si l'on parle de « bois sur pied » ou de « bois exploité »

Concernant le transport du bois sur le réseau routier, il faut bien évaluer le coût des infrastructures (dimensionnement, réparation, etc.) en rapport avec la valeur de l'exploitation. Prendre en compte aussi les risques encourus pour ces transports (accidents parfois mortels)

Pour l'ONF, la difficulté sur le Centre Ardèche tient à ce que 90% de la forêt est privée. Il y a un fort besoin d'animation-sensibilisation, ce que le CRPF n'a plus les moyens de faire aujourd'hui (arrêt des financements régionaux)

Les massifs à préserver pour l'exploitation sont étroitement liés à leur accessibilité. Les contraintes du relief font qu'on ne peut mécaniser partout.

Pour la valorisation de la filière bois, et notamment de chauffage (granulés), la question de la valorisation des déchets bois est posée. Par exemple sur Désaignes, des déchets partent vers l'Italie : quelle valorisation locale ? Le changement climatique a également un impact : question du dépérissement comme le douglas en vallée de l'Eyrieux. Les arbres morts sur pied augmentent le risque d'incendie. Il faut gérer l'étalement de l'urbanisation-habitat sur les secteurs boisés pour diminuer les risques d'incendies.

Il est précisé un enjeu en matière de gisement énergétique, la production d'EnR entre dans la filière économique du territoire.

- **TOURISME : six orientations** : le tourisme est identifié dans le diagnostic comme un potentiel de développement et d'attractivité du territoire. Les élus souhaitent néanmoins un tourisme de qualité plus que de quantité qui s'appuie sur les structures d'itinérance douce.
  - **Sectoriser** le développement touristique.
  - **Valoriser** le patrimoine.
  - **Conforter** un tourisme durable.
  - **Développer** l'offre d'itinérance douce.
  - **Résidences secondaires** comme levier de l'économie locale.
  - **Maitriser** le développement des résidences secondaires (frein à l'accueil de populations stables).



#### **Remarques du comité technique :**

Aujourd'hui, le Centre Ardèche ne propose pas un tourisme de masse comme on peut le trouver sur Ardèche Méridionale (effets parfois négatifs). Cela permet de choisir son modèle de développement touristique.

Il faut nuancer le propos sur la création des emplois dans le tourisme car nombre d'entre eux sont souvent précaires (saisonniers). Il faut également nuancer la notion d'emplois non délocalisables, car dépendant des aléas conjoncturels, climatiques, etc.

Une réelle stratégie touristique à l'échelle du territoire est nécessaire pour inscrire les projets locaux, notamment communaux (gîtes, etc.)

Le tourisme est complémentaire de l'agriculture = agritourisme. Cela interroge sur le modèle touristique voulu pour le territoire et comment il s'inscrit dans le SCoT.

Le tourisme contribue au maintien des commerces et des services de proximité, mais aussi des artisans d'art. Lien avec la revitalisation des centres bourgs/villes.

La question des UTN est évoquée : les EPCI feront parvenir au SCoT les projets d'UTN structurants sur leur territoire le cas échéant. Toutefois, compte tenu des seuils, il est peu probable qu'un tel projet soit présent sur le territoire.

Les résidences secondaires ont un réel impact sur le tissu économique local. Leurs résidents ont des modes de consommation différents des habitants et parfois complémentaires : commerces de proximité, artisans du bâtiment/réhabilitation. Les résidences secondaires alimenteront aussi la « silver-économie ».

Leurs localisations sont en effet très diversifiées : à St Jean Chambre, les 2/3 des RS sont au centre du village, ce qui est très différent de Vernoux où elles se répartissent dans la ville et aux alentours. Leur présence est signalée très bénéfique aux commerces.

La question de la gestion de la ressource en eau / tourisme est également posée, ainsi que la possible concurrence avec l'irrigation agricole.

Le PNR rappelle la prise en compte des sites Geopark UNESCO pour le tourisme.

Concernant le tourisme de qualité, la question du niveau de saturation des voies douces est posée, quel flux maximum est supportable ?



Ces orientations seront débattues par les élus du territoire en Atelier le 5 décembre puis arbitrées par le Bureau du 13 décembre 2018.

**Les contributions écrites et les compléments d'information permettant de définir au mieux le projet de territoire sont les bienvenus**, le but étant de co-construire ce projet de SCoT avec les élus pour l'avenir du territoire Centre Ardèche.

**Le prochain Comité technique se réunira le 20 décembre de 9h30 à 12h à St Laurent du Pape**

*Sur la thématique Energie / Ressources / Eau / Biodiversité ...*

